

Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT)

Accord de branche Caisse d'Epargne signé

Paris, le 30 juin 2022

Rappel : un délai supplémentaire pour se donner une chance d'aboutir

En février 2021, nos trois organisations réformistes avaient proposé et obtenu un avenant de prorogation jusqu'au 30 juin 2022 concernant cet accord afin qu'il sorte du champ des simples bonnes intentions.

Un groupe mutualiste tel que le nôtre se doit d'être exemplaire et en avance sur ce sujet qui engage la santé de ses collaborateurs et plus particulièrement dans un contexte de recherche de sens marqué notamment par la crise sanitaire. D'autant plus que cela fait pleinement partie de la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises de la branche.

Des négociations porteuses, des avancées obtenues

Les trois organisations signataires de cet accord ont pesé ensemble dans cette négociation afin que la branche Caisse d'Epargne se dote d'un outil plus orienté sur la préservation de la santé au travail, de l'engagement de la chaîne managériale, d'une animation plus marquée sur le sujet de la QVCT et de l'accompagnement indispensable dans la transformation de l'organisation de l'environnement de travail.

Alors que le monde bancaire connaît des changements profonds de son modèle, nous sommes convaincus qu'un accord de ce type permet de redonner de l'attractivité et de créer un nouveau lien entre tous, propice à la motivation et à la fidélisation.

La QVCT déclinée dans chacune des Caisses d'Epargne

Cet accord, c'est maintenant le vôtre !

Dans chacune des entreprises de la branche, des négociations seront menées et vos représentants syndicaux défendront et compléteront cet accord selon les spécificités locales.

Nous sommes engagés, à vos côtés, pour faire de cet accord un outil efficace d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail, tout en veillant, dans la continuité de cette négociation, à ce que toutes et tous bénéficient des fruits de leur travail et de leur engagement.

Les représentants CFDT, SNE-CGC et Syndicat Unifié-Unsa